



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 20 décembre 2012 (08.01)
(OR. en)**

18096/12

**Dossier interinstitutionnel:
2011/0263 (COD)**

**VOTE 90
INF 222
PUBLIC 101
CODEC 3128**

NOTE

Objet: - Résultat du vote
 - Règlement du Parlement européen et du Conseil portant mise en œuvre de la
 clause de sauvegarde bilatérale et du mécanisme de stabilisation pour les
 bananes prévus par l'accord établissant une association entre l'Union
 européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre
 part (première lecture)
 - Adoption de l'acte législatif

3213^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Transports, Télécommunications et Énergie)
Bruxelles, le 20 décembre 2012

Le résultat du vote sur l'acte législatif visé ci-dessus est joint à la présente note.

Document de référence: PE-CONS 63/12
 approuvé par le Coreper, 2^e partie, le 19 décembre 2012

Les éventuelles déclarations et/ou explications de vote sont accessibles sur le site internet
du Conseil, sous la rubrique "Documents", "Transparence législative", "Relevés mensuels des actes
du Conseil": <http://www.consilium.europa.eu>.

